

Risques assurés : Incendie, explosions, risques divers
Évènements climatiques et catastrophes naturelles
Dommages électriques
Dégâts des eaux
Vol, vandalisme (rappel : effraction + déclaration
gendarmerie)
Emeutes
Bris de machine y compris informatique
Pertes d'exploitation y compris frais supplémentaires
sur 12 mois (ou 6 mois)

- Garanties de base dommages (entourer, au choix) :

25 000 €
50 000 €
100 000 €
200 000 €
400 000 €

Capital 100% en incendie, explosions, risques divers, évènements climatiques, catastrophes naturelles, émeutes,

Capital 30% en dégâts des eaux, vol, vandalisme, dommages électriques, bris de machine et informatique : OUI NON

Ou

Capital 50% en dégâts des eaux, vol, vandalisme, dommages électriques, bris de machine et informatique : OUI NON

- Option : extension des garanties aux installations dans les arbres : OUI NON

- Clause particulière : « *il est précisé que les garanties incendie, explosions, risques divers, évènements climatiques et catastrophes naturelles ainsi que pertes d'exploitation sont étendues au matériel de PAH installé à demeure dans les arbres, suivant conditions définies par la Compagnie pour le Capital assuré et la Franchise applicable* »

Éléments de tarification :

- Chiffre d'affaires des 3 derniers exercices :

- Marge brute :

- Contrôles (documents à fournir)

Prévention incendie :

- extincteurs :
- RIA :
- borne à eau, distance :
- pompiers, distance :

Prévention vol :

- type fermetures bâtiments (grille, barreaux, volets...) :
- alarme :
- télésurveillance :
- parking clôturé :

Contrôle technique installations (nom contrôleur, copie convention/dernier rapport...)

Phytosanitaire (nom contrôleur, copie convention/dernier rapport...)

- Bail ou convention d'occupation
- Clause « matériel déplacé pendant les périodes de fermeture »
- Sinistralité

Assureur (date effet contrat, contrat en cours/résilié) :

Sinistres 3 dernières années :

TARIFICATION (réservé Compagnie)

- Dommages aux biens (base capital incendie)

25 000 € franchise base :.....
50 000 € franchise base :.....
100 000 € franchise base :.....
200 000 € franchise base :.....
400 000 € franchise base :.....

- Pertes d'exploitation :

Prime :.....€

Avec révision au taux de du mille sur le CA avec franchise 3 jours pour la perte d'exploitation.

Option Installations dans les arbres :

Capital dommages : franchise :

Pertes d'exploitation : franchise :

Prime :

Variante :

Capital dommages : franchise :

Indemnité journalière (base 100%) :

Prime :